



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 3 décembre 2024, à 16 h 02, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence d'Alvaro Cueto.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse	Geneviève Héon
Marc-Antoine Azouz	Sylvain Joly
Rolande Balma	Sylvain Larocque
Lysa Bélaïcha	Jacques Lemire
Reine Bombo-Allara	Carl Lévesque
Alvaro Cueto	Affine Lwalalika
Nathalie Delisle	Jonathan Tabarah
Karl Ferraro	

Présences par l'intermédiaire d'un moyen électronique de communication, en conformité avec l'article 332.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* :

Marjolaine Mercier

Autres présences :

Isabelle Bonneau, directrice générale adjointe, développement durable
Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière

PREMIÈRE PARTIE

1. OUVERTURE

CO-241203-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum est atteint et la séance ouverte.

CO-241203-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une première période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions qui portent sur les propositions à

l'ordre du jour. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

CO-241203-1.4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 12 NOVEMBRE 2024 À 16 H 02

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 novembre 2024 à 16 h 02 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-1.5

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 14 NOVEMBRE 2024 À 16 H 04 TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 14 novembre 2024 à 16 h 04, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-241203-2.1

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);

Il est procédé au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

CO-241203-2.2

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES (SD-2024-2817)

Il est proposé :

1° de désigner trois membres du conseil à titre de membres du comité d'études des demandes de démolition d'immeubles, pour un mandat d'un an débutant le 18 janvier 2025 :

- 1.1° Mme Nathalie Delisle;
- 1.2° M. Sylvain Joly;
- 1.3° M. Carl Lévesque;

2° de désigner un président parmi ces membres :

- 2.1° Mme Nathalie Delisle;

3° de désigner un membre substitut chargé de remplacer un membre qui est empêché de siéger, pour un mandat d'un an débutant le 18 janvier 2025;

3.1° M. Jonathan Tabarah.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-2.3

DÉPÔT DE L'EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE RÉCEPTION D'UN DON, D'UNE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU D'UN AUTRE AVANTAGE DONT LA VALEUR EXCÈDE 75 \$ FAITES PAR DES ÉLUS (SD-2024-2939)

Il est procédé au dépôt de l'extrait du registre des déclarations de réception d'un don, d'une marque d'hospitalité ou d'un autre avantage dont la valeur excède 75 \$, faites par des élus depuis le dernier dépôt en date du 5 décembre 2023.

CO-241203-2.4

DÉPÔT DE CORRESPONDANCES REÇUES DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (SD-2024-2917)

Il est procédé au dépôt de correspondances reçues de la Communauté métropolitaine de Montréal :

1° résolution CC24-048 concernant l'adoption du second projet pour la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement ainsi que le projet d'énoncé de vision stratégique 2050;

2° résolution CE24-131 pour soumettre au conseil les prévisions budgétaires 2025 pour adoption;

3° résolution CE24-142 concernant la conformité du projet de refuge faunique du boisé Du Tremblay au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

CO-241203-2.5

DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS DE COMITÉS CONSULTATIFS (SD-2024-2967)

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions suivantes :

1° réunion du Conseil interculturel tenue le 26 septembre 2024;

2° réunions du Comité sur le développement économique tenues les 11 avril, 13 juin et 19 septembre 2024;

3° réunions du Comité consultatif sur l'environnement tenues les 23 avril et 18 juin 2024.

CO-241203-2.6**DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS DES COMMISSIONS LOCALES (SD-2024-2963)**

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions suivantes :

1° réunion de la Commission des finances, des infrastructures et des ressources humaines tenue le 10 octobre 2024;

2° réunions de la Commission du développement social et des relations avec les citoyens tenues les 19 septembre et 7 octobre 2024.

CO-241203-2.7**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 23 OCTOBRE 2024 (SD-2024-2849)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 23 octobre 2024.

CO-241203-2.8**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2023 DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE (SD-2024-2693)**

Il est procédé au dépôt du rapport annuel 2023 de la gestion de l'eau potable, conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

CO-241203-2.9**ENTÉRINEMENT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES STRATÉGIES JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL VOLET 2 (SD-2024-2755)**

Il est proposé d'entériner le dépôt d'une demande d'aide financière d'un montant de 50 000 \$ au Secrétariat à la jeunesse, dans le cadre du *Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal volet 2*, pour permettre la mise en œuvre du plan d'action jeunesse 2025-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-2.10**DÉPÔT DU RAPPORT DE L'OFFICE DE PARTICIPATION PUBLIQUE DE LONGUEUIL SUR L'IDENTITÉ ET LE DEVENIR SOUHAITABLE DU SECTEUR LE MOYNE (SD-2024-2885)**

Il est procédé au dépôt du rapport de l'Office de participation publique de Longueuil, daté du 25 septembre 2024, sur la démarche participative sur l'identité et le devenir souhaitable du secteur Le Moyne.

CO-241203-2.11**ADOPTER LE PLAN D’ACTION JEUNESSE 2025-2027 (SD-2024-2932)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Affine Lwalalika, d’adopter le plan d’action jeunesse 2025-2027, s’articulant autour de trois axes d’interventions, soit favoriser l’engagement des jeunes, offrir un milieu de vie accessible et dynamique et assurer la cohérence avec l’écosystème jeunesse, représentant les différentes manières par lesquelles l’action municipale peut améliorer la qualité de vie des jeunes et soutenir leur développement.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS**4. FINANCES****CO-241203-4.1****AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023 (SD-2024-2255)**

Il est proposé d’affecter les sommes provenant du surplus non affecté au 31 décembre 2023, de la manière suivante :

- 1° 1,8 M\$ au fonds d’infrastructures et grands projets;
- 2° 0,9 M\$ au fonds d’assurances.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CO-241203-4.2**AFFECTATION D’UNE SOMME EN PROVENANCE DES REVENUS DE L’ANNÉE 2024, PERÇUS EN TAXE DÉDIÉE (SD-2024-2826)**

Il est proposé d’affecter une somme n’excédant pas 8 209 381 \$, taxes comprises, en provenance des revenus de l’année 2024, perçus en taxe dédiée, au financement des dépenses du *Règlement CO-2023-1223 ordonnant des travaux de construction et de réfection d’infrastructures municipales dans divers rues, voies de circulation et stationnements municipaux*.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CO-241203-4.3**APPROBATION DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS AU 30 AVRIL 2024
CONCERNANT LA GESTION ET L'OPÉRATION PAR LA VILLE DU
STATIONNEMENT INCITATIF AMÉNAGÉ SUR LA PROPRIÉTÉ DU
COLLÈGE RÉGIONAL CHAMPLAIN (SD-2024-2895)**

Il est proposé :

1^o d'approuver l'état des résultats au 30 avril 2024 concernant la gestion et l'opération par la Ville du stationnement incitatif aménagé sur la propriété du Collège Régional Champlain;

2^o de payer le solde de la quote-part 2023-2024 de la Ville à ce collège de 95 906,53 \$, taxes comprises, le cas échéant;

3^o d'effectuer le versement d'une avance pour la quote-part 2024-2025 au montant de 22 537,51 \$, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-4.4**PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC 2025-2026
DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SD-2024-2915)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Carl Lévesque, de signifier l'intention de la Ville de participer au Programme Rénovation Québec 2025-2026 de la Société d'habitation du Québec pour un montant de 2 000 000 \$, réparti à parts égales entre la Société d'habitation du Québec et la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-4.5**OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA GRANDE GUIGNOLÉE DES
MÉDIAS DE LA RIVE-SUD (MONTRÉAL) POUR OFFRIR UN SOUTIEN
EN AIDE ALIMENTAIRE AUX PERSONNES DÉFAVORISÉES POUR
L'ANNÉE 2024 (SD-2024-3116)**

Il est proposé d'octroyer une subvention de 10 000 \$ comprenant les taxes, le cas échéant, à La grande guignolée des médias de la Rive-Sud (Montréal) pour offrir un soutien en aide alimentaire aux personnes défavorisées pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-4.6**AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE
COMPLÉMENTAIRE AU PROJET COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ EN
HABITATION LAURE-GAUDREAU (SD-2024-2844)**

CONSIDÉRANT que les travaux faisant l'objet de la demande sont admissibles au programme d'aide complémentaire à l'AccèsLogis;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec demande que la Ville confirme par résolution qu'elle accordera au projet une aide financière complémentaire;

Il est proposé d'autoriser le versement d'une aide financière complémentaire sous forme de versements annuels, équivalant au montant perçu en taxes pour le projet *ACL-0853 Coopérative de solidarité en habitation Laure-Gaudreault* dans le cadre du *Programme d'aide financière complémentaire au programme Accès Logis (PACAL)*, pour un montant maximal de 520 000 \$, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-4.7

AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROJET ACCÈSLOGIS ACL-837 SAINT-ROCH- PHASE 2 (SD-2024-2778)

CONSIDÉRANT que les travaux faisant l'objet de la demande sont admissibles au programme d'aide complémentaire à l'AccèsLogis;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec demande que la Ville confirme par résolution qu'elle accordera au projet une aide financière complémentaire;

Il est proposé d'autoriser le versement d'une aide financière complémentaire pour le projet *AccèsLogis ACL-837 Saint-Roch- phase 2* dans le cadre du *Programme d'aide financière complémentaire au programme Accès Logis (PACAL)*, pour un montant maximal de 826 000 \$, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES

CO-241203-5.1

NOMINATION DE LA DIRECTRICE DU BUREAU DU PROTECTEUR DU CITOYEN (SD-2024-3137)

Il est proposé de nommer Véronique Alain à titre de directrice du Bureau du protecteur du citoyen, à compter de sa date d'entrée en service, le 6 janvier 2025, pour une durée indéterminée et selon les conditions prévues au contrat de travail joint au sommaire décisionnel SD-2024-3137.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-241203-6.1**DÉPÔT DES LISTES DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2024 (SD-2024-3000)**

Il est procédé au dépôt des listes des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois d'octobre 2024 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2024, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-241203-6.2**CONSENTEMENT À LA CESSION DU CONTRAT APP-22-110 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PIERRE CONCASSÉE (OPTION 2) ET APPROBATION D'UNE ENTENTE À CET EFFET (SD-2024-1251)**

Il est proposé de consentir à la cession du contrat APP-22-110 pour la fourniture et la livraison de pierre concassée (option 2), entre Groupe CRH Canada inc., faisant affaires sous le nom Demix agrégats, et Béton Provincial ltée, et d'approuver l'entente à intervenir à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-6.3**CONSENTEMENT À LA CESSION DU CONTRAT APP-21-076 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'ABRASIFS ET APPROBATION D'UNE ENTENTE À CET EFFET (SD-2024-3054)**

Il est proposé de consentir à la cession du contrat APP-21-076 pour la fourniture et la livraison d'abrasifs, entre le Groupe CRH Canada inc., faisant affaires sous le nom Demix Agrégats une division de Groupe CRH Canada inc. et Béton Provincial ltée, et d'approuver l'entente à intervenir à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-6.4**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-23-030 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET EN ARCHITECTURE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (CONTRAT 3) (SD-2024-2651)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 231 149,77 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-23-030 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 3), requise pour la préparation de plans et de devis pour la remise à niveau du système de traitement ainsi que la fourniture et l'installation d'un système de désinfection à la station de traitement du parc de la Cité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-6.5**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-069 POUR LA PRODUCTION, LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'ARBRES POUR LES ANNÉES 2027 À 2031 (SD-2024-2719)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Reine Bombo-Allara, d'adjuger le contrat APP-24-069 pour la production, la fourniture et la livraison d'arbres pour les années 2027 à 2031, au plus bas soumissionnaire conforme, Pépinières Cramer inc., pour un montant de 240 541,51 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-6.6**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0028 POUR L'ACHAT D'UNE PELLE HYDRAULIQUE SUR CHENILLES COMPRENANT L'ENTRETIEN ET LES ÉQUIPEMENTS (CONTRAT 2) (SD-2024-2843)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-24-0028 pour l'achat d'une pelle hydraulique sur chenilles comprenant l'entretien et les équipements (contrat 2), au plus bas soumissionnaire conforme, Wajax Limitée, pour un montant de 615 058, 76 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, ce montant excluant les droits d'immatriculations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-6.7**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0038 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DES PRODUITS CHIMIQUES POUR LES PISCINES (CONTRAT 1) (SD-2024-2918)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-24-0038 pour la fourniture et la livraison des produits chimiques pour les piscines (contrat 1), pour une période de trois ans, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Piscines et spas Poséidon inc., pour un montant de 171 166,96 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-6.8**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0038 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DES PRODUITS CHIMIQUES POUR LES PISCINES (CONTRAT 2) (SD-2024-2902)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Affine Lwalalika, d'adjuger le contrat LONG-24-0038 pour la fourniture et la livraison des produits chimiques pour les piscines (contrat 2), pour une période de trois ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Aquatechno spécialistes aquatiques inc., pour un montant de 524 978,15 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-6.9**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0108 POUR DES TRAVAUX ÉLECTRIQUES ET ÉQUIPEMENTS EN CAS DE PANNE DE COURANT À LA STATION DE POMPAGE DU PARC INDUSTRIEL (SD-2024-2846)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-24-0108 pour des travaux électriques et équipements en cas de panne de courant à la station de pompage du parc industriel, au plus bas soumissionnaire conforme, Hydro-Mec HP inc., pour un montant de 451 763,22 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-6.10**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0153 POUR DES TRAVAUX D'ASSÈCHEMENT DU PONCEAU JULIEN - BOUTHILLIER POUR INSPECTION ET RELEVÉ DE DOMMAGES (SD-2024-3085)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Nathalie Delisle, d'adjuger le contrat LONG-24-0153 pour des travaux d'assèchement du ponceau Julien - Bouthillier pour inspection et relevé de dommages, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Civilpro inc., pour un montant de 112 618,01 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-6.11**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0003 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PIERRE CONCASSÉE (SD-2024-2750)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-24-0003 pour la fourniture et la livraison de pierre concassée, pour une période de trois ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Carrière Bernier Ltée, pour un montant de 1 483 556,92 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS**CO-241203-7.1****APPROBATION D'UN BAIL PORTANT SUR DES LOCAUX À LA MAISON DE QUARTIER SAINT-JEAN-VIANNEY (SD-2024-2689)**

Il est proposé d'approuver le bail avec le Centre de la Petite Enfance La Petite Semence portant sur les locaux 30, 31, 32, 33, 34 et 35, d'une superficie approximative de 59,4 m² et d'un espace de terrain de 25 m² à la Maison de quartier Saint-Jean-Vianney, située au 2255, rue Cartier, pour la période du 1^{er} février 2025 jusqu'au 31 décembre 2028 et pour un loyer mensuel de 1 315, 56 \$, taxes comprises, le cas échéant, indexable à compter du 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-7.2**APPROBATION D'UN BAIL AVEC MAKO FOODS EXOTIK INC. PORTANT SUR LA LOCATION DU KIOSQUE K1 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2024-2764)**

Il est proposé d'approuver le bail avec Mako Foods Exotik inc., portant sur la location du kiosque K1 du Marché public de Longueuil, pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025, et pour un loyer mensuel de 400 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-7.3**APPROBATION D'UN BAIL AVEC TERRE FRUITIÈRE S.E.N.C. PORTANT SUR LA LOCATION D'UN ESPACE DANS LE LOCAL P5-P6 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2024-2762)**

Il est proposé d'approuver le bail avec Terre fruitière S.E.N.C. portant sur la location d'un espace dans le local P5-P6 du Marché public de Longueuil, d'une superficie de 100 pieds carrés, pour la période du 21 décembre 2024 au 14 juin 2025, et pour un loyer de 239,73 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-7.4**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CO-240611-7.9 INTITULÉE ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE DONATION À INTERVENIR AVEC GESTION HENRI NÈGRE INC. PORTANT SUR LE LOT 2 878 119 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2024-3109)**

Il est proposé de modifier la résolution CO-240611-7.9 intitulée *Acceptation d'une offre de donation à intervenir avec Gestion Henri Nègre inc. portant sur le lot 2 878 119 du cadastre du Québec*, afin de remplacer la date du 31 décembre 2024, inscrite au sous-paragraphe 1.4^o dans le dispositif de la résolution, par la date du 30 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-7.5**ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT PORTANT SUR LES PARCELLES 1 ET 2 DU LOT 5 782 888 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2024-2907)**

Il est proposé :

1^o d'accepter l'offre du propriétaire de l'immeuble situé au 3400, rue William-Notman, d'acheter les parcelles 1 et 2 du lot 5 782 888 du cadastre du Québec, adjacent à cet immeuble, d'une superficie approximative de 11,1 m², au montant approximatif de 4 547,25 \$, taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées dans la lettre du conseiller - projets immobiliers à la Division de la gestion des actifs immobiliers du 25 octobre 2024 et acceptée par l'acheteur le même jour;

2° de retirer le lot 5 782 888 du cadastre du Québec du domaine public de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-7.6

RÉTROCESSION DU LOT 4 642 485 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2024-2824)

Il est proposé de rétrocéder à Michael Koczczuk le lot 4 642 485 du cadastre du Québec, acquis par la Ville dans le cadre d'une procédure de remembrement agricole entreprise en 2023 en vertu de la *Loi concernant la Ville de Saint-Hubert*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-7.7

CESSION DES LOTS 5 686 593, 5 686 611 ET 5 686 612 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2024-2565)

Il est proposé d'accepter la cession des lots 5 686 593, 5 686 611 et 5 686 612 du cadastre du Québec selon les conditions indiquées au sommaire décisionnel SD-2024-2565.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

Karl Ferraro quitte son siège.

Karl Ferraro reprend son siège.

CO-241203-8.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1295 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2024-2717)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Proposition principale

Il est proposé de recommander au conseil d'adopter le *Règlement CO-2024-1295 modifiant le Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville*.

Proposition technique

Il est proposé par Jacques Lemire, appuyé par Jonathan Tabarah, de reporter l'étude du point CO-241203-8.1 à la séance du conseil extraordinaire du 9 décembre 2024 à 9 h 30.

Jonathan Tabarah, appuyé par Sylvain Joly, demande le vote sur cette proposition.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Vote sur la proposition technique

Vote en faveur de cette proposition : Jacques Lemire.

Votent contre cette proposition : Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Nathalie Delisle, Marjolaine Mercier, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Karl Ferraro, Sylvain Larocque, Reine Bombo-Allara, Lysa Bélaïcha et Alvaro Cueto.

En faveur : 1 Contre : 15

REJETÉE À LA MAJORITÉ

Vote sur la proposition principale

Jacques Lemire, appuyé par Jonathan Tabarah, demande le vote sur cette proposition.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Nathalie Delisle, Marjolaine Mercier, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Karl Ferraro, Sylvain Larocque, Reine Bombo-Allara, Lysa Bélaïcha et Alvaro Cueto.

Vote contre cette proposition : Jacques Lemire.

En faveur : 15 Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-241203-8.2

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2012-728 CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS ET DES MEMBRES DE COMITÉS ET COMMISSIONS DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2024-2961)

Sylvain Joly donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le Règlement CO-2012-728 constituant le code d'éthique et de déontologie des employés et des membres de comités et commissions de la Ville de Longueuil, sera présenté.

CO-241203-8.3

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2024-1266 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2012-728 CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS ET DES MEMBRES DES COMITÉS ET COMMISSIONS DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2024-2961)

Sylvain Joly présente le projet de *Règlement CO-2024-1266 modifiant le Règlement CO-2012-728 constituant le code d'éthique et de*

déontologie des employés et des membres des comités et commissions de la Ville de Longueuil.

CO-241203-8.4

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE COTISATION À L'ENDROIT DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ESPACE SAINT-CHARLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 (SD-2024-2621)

Sylvain Joly donne un avis de motion qu'un règlement décrétant une cotisation à l'endroit des membres de la Société de développement commercial Espace Saint-Charles pour l'exercice financier 2025, sera présenté.

CO-241203-8.5

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2024-1297 DÉCRÉTANT UNE COTISATION À L'ENDROIT DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ESPACE SAINT-CHARLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 (SD-2024-2621)

Sylvain Joly procède au dépôt du projet de Règlement CO-2024-1297 *décrétant une cotisation à l'endroit des membres de la Société de développement commercial Espace Saint-Charles pour l'exercice financier 2025.*

CO-241203-8.6

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE SUR LE RÈGLEMENT CO-2024-1283 (SD-2024-2965)

Il est procédé au dépôt du certificat de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur le *Règlement CO-2024-1283 ordonnant des travaux de rénovation majeure de la Maison Le Réveil et décrétant, à cette fin et pour le paiement d'honoraires professionnels, un emprunt.*

CO-241203-8.7

APPROBATION D'UN ADDENDA MODIFIANT LA CONVENTION CONCERNANT L'EXPLOITATION DU TERRAIN DU GOLF MUNICIPAL LE PARCOURS DU CERF ET DU PORT DE PLAISANCE RÉAL-BOUVIER (SD-2024-2943)

Il est proposé d'approuver l'addenda modifiant la convention avec la Société Rive et Parcs de Longueuil, concernant l'exploitation du terrain du golf municipal Le Parcours du Cerf et du port de plaisance Réal-Bouvier, afin d'intégrer l'exploitation d'une cantine-conteneur à la convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-8.8**APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA RÉALISATION DU PROJET LE FRIGO DU COIN : CONSOLIDATION ET MAINTIEN DE L'OFFRE DE SERVICE EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (SD-2024-2905)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Sylvain Joly, d'approuver l'entente avec le Comité action populaire LeMoyne pour la réalisation du projet *Le Frigo du coin : consolidation et maintien de l'offre de service en sécurité alimentaire*, pour une période prenant fin au plus tard le 31 décembre 2025, laquelle prévoit le versement à cet organisme d'une aide financière de 20 400 \$, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-8.9**APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA RÉALISATION DU PROJET LES JARDINS À PARTAGER SAINT-HUBERT : CONSOLIDATION ET MAINTIEN DE L'OFFRE DE SERVICE EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (SD-2024-2906)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Nathalie Delisle, d'approuver l'entente avec La Bouffe du Carrefour pour la réalisation du projet *Les Jardins à partager Saint-Hubert : consolidation et maintien de l'offre de service en sécurité alimentaire*, pour une période prenant fin au plus tard le 31 décembre 2025, laquelle prévoit le versement à cet organisme d'une aide financière de 20 400 \$, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marjolaine Mercier quitte son siège.

CO-241203-8.10**APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA RÉALISATION DU PROJET ÉPICERIE SOLIDAIRE LE P'TIT MARCHÉ : CONSOLIDATION ET MAINTIEN DE L'OFFRE DE SERVICE EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (SD-2024-2874)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Sylvain Larocque, d'approuver l'entente avec L'entraide chez nous pour la réalisation du projet *Épicerie solidaire Le P'tit Marché : consolidation et maintien de l'offre de service en sécurité alimentaire*, pour une période prenant fin au plus tard le 31 décembre 2025, laquelle prévoit le versement à cet organisme d'une aide financière de 20 400 \$, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-8.11**APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT L'ÉVACUATION EN CAS D'URGENCE DE L'ÉCOLE HERITAGE REGIONAL HIGH SCHOOL (SD-2024-2920)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec la Commission scolaire Riverside, agissant par son établissement - école Heritage Regional High School

concernant l'évacuation en cas d'urgence de cette école, pour une période d'un an, renouvelable automatiquement pour des périodes additionnelles d'un an chacune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-8.12

APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT UN DROIT D'USAGE DU CHALET CATHERINE-PRIMOT AINSI QUE L'ORGANISATION ET LA GESTION DES ACTIVITÉS DE BASEBALL (SD-2024-2941)

Il est proposé d'approuver l'entente avec Les pionniers de Longueuil inc. concernant un droit d'usage du chalet Catherine-Primot, situé au 195, rue Châteauguay, ainsi que l'octroi d'une aide financière de 23 440 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour son fonctionnement et la tenue de ses activités, et pour l'exécution du contrat de prise en charge du lignage et de l'entretien léger des terrains de balle de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-8.13

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE GESTION DANS LE CADRE DU PROJET LES JARDINS DE LA CROISÉE POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027 (SD-2024-2722)

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Lysa Bélaïcha, d'approuver l'entente avec La Croisée de Longueuil inc. concernant un droit d'usage d'une partie des lots, 3 026 696 et 3 632 691 du cadastre du Québec, pour la prise en charge et la gestion du projet *Les Jardins de la Croisée*, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, laquelle prévoit le versement à cet organisme d'une aide financière de 59 667 \$, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-8.14

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE SOUTIEN ET DE PRÊT DE LOCAUX AU CENTRE SPORTIF ET RÉCRÉATIF SITUÉ AU 1175, CHEMIN DU COTEAU-ROUGE (SD-2024-2972)

Il est proposé d'approuver l'entente avec l'Association de pétanque du boulo-drome de Longueuil, concernant le soutien à cet organisme et le prêt de locaux au centre sportif et récréatif, situé au 1175, chemin du Coteau-Rouge, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, laquelle prévoit le versement à cet organisme d'une aide financière de 12 000 \$ en 2025, de 12 360 \$ en 2026 et de 12 730 \$ en 2027, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-8.15**ÉTALEMENT DE LA VARIATION DES VALEURS IMPOSABLES DÉCOULANT DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2025-2026-2027 (SD-2024-2109)**

Il est proposé par Catherine Fournier, appuyé par Jonathan Tabarah, d'étaler la variation des valeurs imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière 2025-2026-2027 conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-8.16**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT 2025-2026-2027 (SD-2024-2875)**

Il est proposé :

1^o d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme d'aide aux initiatives de partenariat 2025-2026-2027, représentant 50 % des dépenses admissibles de l'entente de développement culturel pour les trois années;

2^o d'autoriser l'inclusion de deux partenaires externes, soit le Théâtre de la Ville de Longueuil et le Conseil des arts de Longueuil dans le cadre de la nouvelle entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-8.17**APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DE LOCAUX ET L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION DU TERMINUS LONGUEUIL (SD-2024-2908)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) concernant :

1^o le droit d'usage de l'ARTM des locaux A-122, A-123, A-124 et A-125 situés dans l'Édicule G du Terminus Longueuil et de l'occupation du domaine public sur la partie en surface des lots 2 951 527, 6 454 042 et 6 534 639 du cadastre du Québec, pour une période de 25 ans;

2^o une tolérance consentie à la Ville pour l'utilisation d'une parcelle du lot 4 245 464 du cadastre du Québec pour le maintien et l'entretien de l'Édicule G et régularisant l'empiètement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-8.18**CONSENTEMENT À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE EN FAVEUR DE LOTS ENCLAVÉS, PROPRIÉTÉ DE NATURE-ACTION QUÉBEC INC. (SD-2024-2756)**

Il est proposé :

1^o de consentir à titre gracieux à l'établissement d'une servitude de passage réelle et perpétuelle à pied en faveur de Nature-Action Québec inc., pour les lots enclavés lui appartenant situés dans le boisé Fonrouge et identifiés dans le document intitulé *propriétés de Nature-Action (fonds dominant proposé)*, joint au sommaire décisionnel SD-2024-2756 sur les lots suivant : 3 526 396, 3 526 402, 3 526 489, 3 526 500, 3 526 523, 3 526 549, 3 526 570, 3 526 623, 3 527 116, 3 527 117, 3 527 118, 3 527 119 et 3 527 456 du cadastre du Québec, faisant partie du domaine privé de la Ville, selon les conditions et modalités suivantes :

1.1^o obligation par l'organisme de préserver l'intégrité écologique des fonds servants;

1.2^o l'organisme assume à ses risques et périls l'accès sur les fonds servants et ne peut exiger de la Ville qu'elle entretienne les fonds servants ni y aménage un accès tel qu'un sentier ou un chemin;

1.3^o l'organisme exonère la Ville de toute responsabilité et la tient indemne de toute réclamation découlant de l'exercice de la servitude;

1.4^o sauf incompatibilité, l'entente relative au droit de passage intervenue entre les parties le 25 janvier 2024 continue de s'appliquer;

1.5^o les frais et honoraires du notaire sont à la charge de l'organisme;

2^o de promettre à Nature-Action Québec inc. de lui consentir un droit de passage, sur les mêmes lots de la Ville et selon les mêmes conditions et modalités, pour les lots enclavés et situés à l'intérieur du polygone formé par les boulevards Roberval, Roland-Therrien et Vauquelin, ainsi que les rues Campeau, Cuvillier et le chemin Chambly dont elle fera l'acquisition d'ici le 31 mars 2026, le cas échéant, et illustrés au plan *Annexe A de l'entente relative au droit de passage* jointe au sommaire décisionnel SD-2024-2756.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marjolaine Mercier reprend son siège.

CO-241203-8.19**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE À LA PLACE CHARLES-LE MOYNE ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2024-2670)**

Sylvain Larocque donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant l'exécution de travaux d'architecture de paysage à la Place Charles-Le Moyne et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt, sera présenté.

CO-241203-8.20**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2024-1296 ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE À LA PLACE CHARLES-LE MOYNE ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2024-2670)**

Sylvain Larocque procède au dépôt du projet de Règlement CO-2024-1296 ordonnant l'exécution de travaux d'architecture de paysage à la Place Charles-Le Moyne et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.

CO-241203-8.21**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT IMPOSANT DES TAXES, UNE SURTAXE RELATIVE AU REMEMBREMENT AGRICOLE ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 (SD-2024-2107)**

Jonathan Tabarah donne un avis de motion qu'un règlement imposant des taxes, une surtaxe relative au remembrement agricole et des tarifs pour l'exercice financier 2025, sera présenté.

CO-241203-8.22**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2024-1298 IMPOSANT DES TAXES, UNE SURTAXE RELATIVE AU REMEMBREMENT AGRICOLE ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 (SD-2024-2107)**

Jonathan Tabarah procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2024-1298 imposant des taxes, une surtaxe relative au remembrement agricole et des tarifs pour l'exercice financier 2025*.

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****CO-241203-10.1****DEMANDE AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE PROCÉDER À LA MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2024-2828)**

Il est proposé de demander au conseil d'agglomération de modifier le *Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*, afin de :

1^o modifier les grandes affectations du territoire de l'ensemble des sites identifiés au Plan de protection et de conservation des milieux naturels de la Ville de Longueuil en zone urbaine pour l'affectation *Protection et mise en valeur* ou *Conservation*;

2° modifier les grandes affectations du territoire de l'ensemble des sites identifiés au Plan de protection et de conservation des milieux naturels de la Ville de Longueuil en zone agricole pour l'affectation *Forêt périurbaine*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-10.2

IMPOSITION DE CONDITIONS RELATIVES À LA CONSERVATION DES VALEURS PATRIMONIALES DU SITE PATRIMONIAL CONCERNANT LES IMMEUBLES SITUÉS AUX 80 ET 82, 90, 100, RUE SAINT-CHARLES EST ET AU 86 RUE SAINT-CHARLES EST ET 175, RUE SAINT-ANDRÉ (SD-2024-2888)

Il est proposé d'imposer, à toute personne qui subdivise ou morcèle le lot 2 006 762 sur lequel est situé les immeubles aux 80 et 82, 90, 100, rue Saint-Charles Est et au 86 rue Saint-Charles Est et 175, rue Saint-André, les conditions suivantes :

- 1° entamer la démarche d'approbation et obtenir l'entrée en vigueur du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser certaines non-conformités en lien avec la subdivision du lot 2 006 762;
- 2° obtenir l'autorisation du ministère de la Culture et des Communications concernant la subdivision du lot 2 006 762, visé en partie, par l'aire de protection de la Maison Marie-Rose-Durocher;
- 3° effectuer l'opération cadastrale selon les documents et/ou les plans joints au rapport 24-1033 joint au sommaire décisionnel SD-2024-2888 ainsi que selon les conditions énoncées ci-dessus, lesquelles prévalent sur les plans dans le cas de contradictions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

CO-241203-12.1

RECOMMANDATION CBF-2024-005 DE LA COMMISSION DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION (SD-2024-2986)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de demander au comité exécutif, siégeant dans ses compétences d'agglomération, de donner instruction au directeur général pour obtenir une analyse sur des méthodes de calcul qui permettraient une meilleure prévisibilité des effets des dépôts de rôles et

des facteurs comparatifs, conformément à la recommandation CBF-2024-005 de la Commission du budget, des finances et de l'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.2

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES APPARAISSANT SUR LA LISTE DU 4 NOVEMBRE 2024 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2024-2993)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 4 novembre 2024, préparée par la Direction des finances, au montant de 186 600 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.3

ENTÉRINEMENT D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP) SECTION LOCALE 307, CONCERNANT LE PLANCHER D'EMPLOI ET L'HORAIRE PARTICULIER DES PERSONNES SALARIÉES DU SERVICE DES EAUX USÉES À LA DIRECTION DE LA GESTION DES EAUX (SD-2024-2958)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'entériner la lettre d'entente intervenue le 24 octobre 2024 avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) section locale 307, concernant le plancher d'emploi et l'horaire particulier des personnes salariées du Service des eaux usées à la Direction de la gestion des eaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.4

ASSIGNATION TEMPORAIRE DU CHEF DE SERVICE - SPORTS, INSTALLATIONS ET SOUTIEN TECHNIQUE À LA DIRECTION DE LA CULTURE, DU SPORT ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (SD-2024-2998)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'assigner, en fonction supérieure, Philippe Comeau, chef de service - Sports, installations et soutien technique à la Direction de la culture, du sport et du développement des communautés, au poste de directeur de la culture, du sport et du développement des communautés, pour la période débutant le 4 novembre 2024 et prenant fin à la date de retour au travail du titulaire du poste, et de verser la prime applicable conformément au protocole des conditions de travail du personnel cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.5

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-23-030 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET EN ARCHITECTURE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (CONTRAT 1) (SD-2024-2886)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense de 491 137,53 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-23-030 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 1), requise pour la préparation d'études complémentaires, de plans et devis pour la mise à niveau du réservoir Montbrun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.6

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-23-030 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET EN ARCHITECTURE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (CONTRAT 3) (SD-2024-2664)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense de 698 694,79 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-23-030 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 3), requise pour la réalisation de la conception définitive incluant les plans et devis pour l'augmentation de capacité de la station de pompage Marie-Victorin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.7**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-24-0144 POUR L'ACQUISITION D'ORDINATEURS ET D'ORDINATEURS PORTABLES DANS LE CADRE DU PROJET DE REHAUSSEMENT DES OUTILS PERSONNELS (SD-2024-2770)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-24-0144 pour l'acquisition d'ordinateurs et d'ordinateurs portables dans le cadre du projet de rehaussement des outils personnels, à Hypertec système inc., par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales, pour un montant de 346 920,77 \$, taxes comprises, et selon les conditions de ses offres de services datées du 9 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.8**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-24-0168 POUR LE SUPPORT ET L'ENTRETIEN DES LICENCES LOGICIELLES ET DES ÉQUIPEMENTS RELIÉS AU SYSTÈME DE BILLETTERIE ÉLECTRONIQUE ET DES MODULES RELIÉS (SD-2024-2821)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-24-0168 pour le support et l'entretien des licences logicielles et des équipements reliés au système de billetterie électronique et des modules reliés, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, à ACCEO Solutions inc., pour un montant de 103 667,67 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.9**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-24-0170 POUR LE SUPPORT, L'ÉVOLUTION ET LES DROITS D'UTILISATION DES PROGICIELS DE GÉOMATIQUE (SD-2024-2980)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-24-0170 pour le support, l'évolution et les droits d'utilisation des progiciels de géomatique, pour une période d'un an, à Esri Canada Limited, pour un montant de 381 130,67 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services datée du 21 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.10

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-24-0188 POUR L'ACQUISITION D'UNITÉS DE STOCKAGE CENTRALISÉ (SD-2024-3053)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-24-0188 pour l'acquisition d'unités de stockage centralisé, au plus bas soumissionnaire conforme, ITI inc., pour un montant de 1 615 597,81 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services datée du 8 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.11

MODIFICATION AU CONTRAT APP-23-111 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE COAGULANTS (SD-2024-2983)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une modification au contrat APP-23-111 pour la fourniture et la livraison de coagulants, adjugé à Kemira Water Solution Canada inc., soit son renouvellement temporaire pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 15 février 2025, le tout selon le prix soumis pour l'année 2024, pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2024-2983.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.12**ADJUDICATION DES CONTRATS APP-24-060 POUR LE SERVICE D'UN ACQUÉREUR, SERVICES MARCHANDS POUR LE TRAITEMENT DES TRANSACTIONS PAR CARTES BANCAIRES (CONTRATS 1, 2 ET 3) (SD-2024-2804)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger les contrats APP-24-060 pour le service d'un acquéreur, services marchands pour le traitement des transactions par cartes bancaires (contrats 1, 2 et 3), pour une période de cinq ans débutant le 1^{er} janvier 2025, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Corporation Solutions Moneris, pour un montant total de 4 167 278,34 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.13**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0026 POUR LA RÉNOVATION ET LA CONCEPTION D'UN VESTIAIRE ET DE SALLES DE RÉUNIONS, AU NIVEAU 100 DE L'HÔTEL DE VILLE (SD-2024-2969)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-24-0026 pour la rénovation et la conception d'un vestiaire et de salles de réunions, au niveau 100 de l'hôtel de ville, au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Melma inc., pour un montant de 1 450 179,68 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.14**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0075 POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CONTRAT 1) (SD-2024-3007)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-24-0075 pour l'entretien ménager de la partie administrative du Centre d'épuration

Rive-Sud (contrat 1), pour une période prenant fin le 31 décembre 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, Services JMB inc., pour un montant estimé à 129 645,81 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.15

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0075 POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES ESPACES ADMINISTRATIFS DES USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE LOUISE-GRAVEL ET LE ROYER (CONTRAT 2) (SD-2024-3003)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-24-0075 pour l'entretien ménager des espaces administratifs des usines de production d'eau potable Louise-Gravel et Le Royer (contrat 2), pour une période prenant fin le 31 décembre 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, 9232-3914 Québec inc., faisant affaires sous le nom QC Maintenance, pour un montant estimé à 112 851,41 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.16

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0097 POUR LE REMPLACEMENT DES CONTRÔLEURS DES GROUPES ÉLECTROGÈNES DE L'USINE LE ROYER (SD-2024-3015)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-24-0097 pour le remplacement des contrôleurs des groupes électrogènes de l'usine Le Royer, au plus bas soumissionnaire conforme, Chabot et Fils inc., pour un montant de 1 370 306,54 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.17**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0103 POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE CONCEPTION ET DE RÉALISATION DU PARCOURS ÉDUCATIF DE L'EAU POUR LE PROJET DE RECONSTRUCTION DE L'USINE D'EAU POTABLE MARIO-PETRONE (SD-2024-2973)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Marc-Antoine Azouz, de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-24-0103 pour les services professionnels de conception et de réalisation du parcours éducatif de l'eau pour le projet de reconstruction de l'usine d'eau potable Mario-Petrone, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, La Camaraderie-Design inc., pour un montant de 273 065,63 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.18**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0109 POUR LE RENOUELEMENT DE L'ABONNEMENT AUX LOGICIELS D'ÉDITION GRAPHIQUE DU MANUFACTURIER ADOBE (SD-2024-2947)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-24-0109 pour le renouvellement de l'abonnement aux logiciels d'édition graphique du manufacturier Adobe, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, au plus bas soumissionnaire conforme, 9152-2458 Québec inc., pour un montant de 190 919,49 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.19**AVIS D'INTERVENTION DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS CONCERNANT LA CRÉATION D'UN REFUGE FAUNIQUE DANS LE BOISÉ-DU TREMBLAY (SD-2024-2761)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Marc-Antoine Azouz, de prendre l'orientation :

1° de prendre acte de l'avis d'intervention du ministre de l'Environnement, de la lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs, daté du 28 août 2024, pour l'établissement d'un refuge faunique dans le Boisé-du Tremblay, tel qu'illustré sur la carte jointe à cet avis, en vue d'y conserver l'habitat de la faune ou d'une espèce faunique, conformément à l'article 122 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*;

2° d'émettre l'avis que cette intervention projetée est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.20

APPROBATION DU CONTRAT CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET DE RECHERCHE ET ÉVALUATION DE L'ÉQUIPE MOBILIS (SD-2024-2933)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Karl Ferraro, de prendre l'orientation d'approuver le contrat avec l'Université du Québec à Chicoutimi concernant la réalisation du *Projet de recherche et évaluation de l'équipe Mobilis*, afin d'évaluer l'implantation sur le territoire de l'Équipe intégrée du Service de police de l'agglomération de Longueuil pour répondre aux besoins des personnes victimes d'exploitation sexuelle ou à risque de l'être, pour une période prenant fin le 31 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.21

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT CONCERNANT LE DÉPLOIEMENT D'UNE STRATÉGIE CONCERTÉE EN MATIÈRE DE FRACTURE NUMÉRIQUE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2024-2922)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Lysa Bélaïcha, de prendre l'orientation d'approuver l'entente de partenariat avec Alphabétisation Iota afin de soutenir le déploiement d'une stratégie concertée en matière de

fracture numérique sur le territoire de l'agglomération de Longueuil, pour une période prenant fin le 31 décembre 2025, laquelle prévoit le versement d'une aide financière de 20 000 \$, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.22

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE DÉLÉGATION CONCERNANT LA GESTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS 2024-2027 (SD-2024-3002)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts 2024-2027, dans la région administrative de la Montérégie, avec la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, la MRC d'Acton, la MRC de Beauharnois-Salaberry, la MRC du Haut-Richelieu, la MRC du Haut-Saint-Laurent, la MRC des Jardins-de-Napierville, la MRC de Marguerite-d'Youville, la MRC des Maskoutains, la MRC de Pierre-de-Saurel, la MRC de Roussillon, la MRC de Rouville, la MRC de La Vallée-du-Richelieu et la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

2° de désigner la MRC d'Acton afin d'agir à titre de délégataire dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts 2024-2027 pour la Montérégie;

3° de consentir à ce que cette dernière mandate l'Agence forestière de la Montérégie pour la livraison du Programme et la reddition de compte annuelle auprès du ministre des Ressources naturelles et des Forêts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.23

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2024-418 ORDONNANT DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET INFRASTRUCTURES CONNEXES, PHASE 5, ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2024-2923)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2024-418 ordonnant des travaux de mise à niveau des ouvrages d'assainissement*

des eaux usées et infrastructures connexes, phase 5, et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.24

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2024-427 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2016-259 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DANS SES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION (SD-2024-2716)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2024-427 modifiant le Règlement CA-2016-259 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans ses compétences d'agglomération.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.25

ADOPTION DE LA PARTIE DU BUDGET DE LA VILLE VISANT SES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 (SD-2024-3090)

CONSIDÉRANT la recommandation du 25 novembre 2024 du comité exécutif siégeant dans ses compétences d'agglomération, à l'effet d'adopter la partie du budget de la Ville visant ses compétences d'agglomération pour l'exercice financier 2025, sous réserve de revoir le budget de l'hygiène du milieu afin de le réduire d'un montant de 200 000 \$;

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adopter la partie du budget de la Ville de Longueuil visant ses compétences d'agglomération pour l'exercice financier 2025 selon le document joint au sommaire décisionnel SD-2024-3090, lequel tient compte de la recommandation CEAX-241125-12.1 adoptée le 25 novembre 2024 à l'effet de réduire le budget de l'hygiène du milieu d'un montant de 200 000 \$;

2° de décréter que le document explicatif de cette partie du budget est publié dans les journaux diffusés sur le territoire de l'agglomération au lieu d'être distribué à chaque adresse civique;

3° d'autoriser la trésorière à payer, aux fins de l'exercice financier 2025 :

3.1° la quote-part de la Ville à l'Autorité régionale de transport métropolitain;

3.2° la quote-part de la Ville à l'École nationale de police du Québec;

3.3° la contribution aux villes liées pour l'entretien de certains équipements d'intérêt collectif et autres compétences;

3.4° la contribution de la Ville à Développement économique de l'agglomération de Longueuil;

3.5° les dépenses dont le tarif est fixé ou approuvé par un organisme gouvernemental ou qui ne peut être obtenu que d'une seule source établie par un organisme gouvernemental, tel que le droit d'immatriculation, les frais de poste, l'électricité;

3.6° le remboursement du service de la dette et les frais financiers;

4° d'autoriser la trésorière à intégrer les projets annuels récurrents dans les activités concernées et de procéder aux transferts budgétaires requis pour allouer les montants retenus pour les projets annuels non récurrents;

5° d'approuver les valeurs déposées par l'évaluateur conformément à l'article 2 du *Règlement CA-2007-71 prévoyant les modalités d'établissement des quotes-parts et de leur paiement par les municipalités liées pour le financement des dépenses de la municipalité centrale pour l'exercice des compétences du conseil d'agglomération*, correspondant aux pages 10 et 11 du document joint;

6° d'adopter les dépenses mixtes pour l'exercice financier 2025, servant au calcul sur le partage des dépenses mixtes conformément au *Règlement CA-2014-218 sur le partage des dépenses mixtes*, tel que présenté à la page 18 du document joint;

7° d'autoriser l'affectation des sommes suivantes :

7.1° 400 000 \$ au fonds d'amortissement pour le remboursement des obligations municipales;

7.2° 700 000 \$ au fonds d'immobilisations pour assumer la dépense d'amortissement de l'obligation de mise hors service d'immobilisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.26

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0031 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN MATIÈRE D'ENQUÊTE EN HARCÈLEMENT AU TRAVAIL, MÉDIATION ET ANALYSE DE CLIMAT (SD-2024-2931)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-24-0031 pour des services professionnels en matière d'enquête en harcèlement au travail, médiation et analyse de climat, pour une période de trois ans, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Latitude Management inc., pour un montant estimé à 344 465,10 \$ taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.27

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0056 POUR L'ENTRETIEN DES APPAREILS D'ALIMENTATION SANS COUPURES DE DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX (SD-2024-3065)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-24-0056 pour l'entretien des appareils d'alimentation sans coupures de divers bâtiments municipaux, pour une période de deux ans, au plus bas soumissionnaire conforme, CPE Division B inc., pour un montant de 104 569,76 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.28

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÉLÉRER LA TRANSITION CLIMATIQUE LOCALE – PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE PROJETS ISSUS DES PLANS CLIMAT (SD-2024-3134)

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du guide du Programme *Accélérer la transition climatique locale – Planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat*;

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme *Accélérer la transition climatique locale – Planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat*;

2° d'attester que tous les projets de la programmation déposée en soutien à la demande respectent les critères d'admissibilité du programme, notamment, et non limitativement, qu'ils sont issus d'un plan climat partiel

ou complet approuvé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

3° de respecter toutes les conditions et modalités du programme qui sont applicables à la Ville ou aux projets de la programmation;

4° de s'engager, si une aide financière est obtenue, à ce que la Ville paie les coûts non admissibles associés à ses projets, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui ne sont pas subventionnés et qui lui incombent ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien d'infrastructures ou d'aménagements subventionnés;

5° qu'une copie certifiée de la présente résolution ainsi que de la liste des projets autorisés par le conseil soient transmises à la ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.29

PROLONGATION DE LA NOMINATION TEMPORAIRE AU POSTE DE DIRECTEUR DU GÉNIE (SD-2024-3119)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de prolonger la nomination temporaire de Normand Williams au poste de directeur du génie, pour la période du 1^{er} janvier au 25 avril 2025, laquelle pourrait être écourtée en fonction des besoins qui se préciseront au cours de l'hiver 2025, selon les conditions prévues au contrat de travail et d'approuver le contrat de travail à intervenir entre la Ville et ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241203-12.30

NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR DU GÉNIE (SD-2024-3138)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de nommer Simon Dupont au poste de directeur du génie, pour une période indéterminée débutant le 1^{er} janvier 2025, selon les conditions prévues au contrat de travail et d'approuver le contrat de travail à intervenir entre la Ville et ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 17 h 27, l'ordre du jour de la première partie de la séance étant épuisé, la séance est suspendue jusqu'à 19 h.

DEUXIÈME PARTIE

Il est 19 h, le conseil reprend ses travaux. Le conseiller Jacques Lemire est absent durant cette deuxième partie.

13. CLÔTURE

CO-241203-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-241203-13.2

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une deuxième période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

CO-241203-13.3

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La greffière,

Alvaro Cueto

Sophie Deslauriers